Commune de MIRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Septembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 19 Septembre 2011, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUDRAN, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. BEAUDRAN. FANTON. Mme MATHARAN. MM. CAUBERE. PALOMBA. DARROUX. Mmes GABERNET. LACOSTE. DORIO. DUBECQ. DEGERS. MM. LOUMAGNE. FORGUES. CORTADE. Mmes MONTEGUT SAINT ARROMAN. LASSERRE GROSJEAN. MM. LARAN. IGLESIAS. Mme LUBAS. M. WIART. Mme GHERARDI. M. DENUS. Mme RENARD.

Absente excusée : Mme BAZERQUE.

Absents ayant donné procuration : Mme CHABBERT à M. LARAN. Mme MAïMIR à M. CAUBERE. M. FORMENT à Mme MATHARAN.

M. LARAN est élu Secrétaire de séance

OBJET: DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT - SECTEUR 13 - SENDAROUY

Le précédent extrait en date du 10 octobre 2011 est modifié comme suit :

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-14;

VU la délibération du 27 septembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal,

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (6 abstentions) décide :

- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de taxe d'aménagement à 5 %.
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme concerné à titre d'information.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE de MIRANDE

LE 18 NOV 2011

Tous les membres présents ont signé. Pour extrait certifie conforme. MIRANDE, le 10 Novembre 2011

Le Maire, ur le Maire, Adjoint délégue

o auloue

P. CAUBERE



10 NOV. 2011

Secteur

Sendarouy



